MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

26.09.95

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

Promo Soc.

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JL.../ 5198003 / Dossier pédagogique 50827

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : ILLUSTRATION ET RETOUCHE PHOTO
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 7547210310l

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

5082Z1 m

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 Annexe 1.1.

DOCUMENT 8bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur **PROVINCE DE HAINAUT** (2)
   - O (1) Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : **Ecoles Techniques et Professionnelles du Borinage**
   adresse complète : **Route de Valenciennes, 58 7301 HORNU**
   n° de matricule : **5.198.003** (2)
   n° de téléphone : **065/78.59.41** (2)

   (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
   (2) **Le 7 Juin 1995**
   LE DIRECTEUR GENERAL a.i.,
   J. FALCINELLI.

2. Transmis en date du : (3) par le réseau
   - O (1) Communauté française
   - ● (1) Provincial et communal
   - O (1) Libre - confessionnel
   - O (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 7547 2m v3 n c1

   ILLUSTRATION ET RETOUCHE PHOTO (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de .....1.....page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de .....1.....page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - ● (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : **Technique** (2)
   - O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 35473AVJN1A

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
laboratoire d'informatique:	CT	S	**128**
illustration et retouche photo			
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	32
		Total des périodes	**160**

V

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE
LE 14-09-95
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date: 20 SEP. 1995

Signature

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 07 JUIN 1995

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social.

2. contribuer à rendre les personnes responsables dans leur apprentissage.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Permettre aux étudiants de réaliser un document graphique de créativité pure de qualité professionnelle exploitable en imprimerie.

ANNEXE 2

U.F.

0 7 JUIN 1995

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

- installer et configurer le logiciel graphique d'exploitation
- formater une disquette
- gérer des fichiers sur disque
- effectuer des copie de sauvegarde
- lancer et exécuter l'application
- échanger les données entre applications
- utiliser les outils d'aide
- s'exprimer correctement en utilisant le vocabulaire graphique
- préciser, à la demande, l'utilité des fonctions de base
- formuler et commenter les notions de base de la gestion d'images et d'objets vectoriels

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite des U.F. suivantes:

LA CREATION D'IMAGES 2D

Annexe 3

07 JUIN 1995

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Ne pas dépasser plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4

D 7 JUIN 1995

ILLUSTRATION ET RETOUCHE PHOTO

PROGRAMME.

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de/d' :

- numériser les images en fonction de la résolution finale (DPI, taille écran, définition papier, dia, etc.) ;
- numériser du trait en fonction de la résolution finale ;
- numériser en niveau de cris et couleur en fonction de la résolution finale ;
- gérer la modification de l'image telle que :
  - correction chromatique
  - mode (RGB, N/B, CMYK) ;
- transformer, mixer, masquer, détourner, etc. ;
- gérer une palette graphique en vue de retouche et de création pure ;
- échantillonner en fonction de la destination (DPI) ;
- étudier les différents formats d'images ;
- gérer complètement les courbes de Bezier ;
- gérer complètement les remplissages à plat, dégradé, texture, ... à référence CMYK, Pentone, typiquement prépresse ;
- intégrer de la typographie à un ensemble graphique ;
- intégrer une autre image externe à la création ;
- manipuler les formats d'enregistrements :

  Notion de séparation pour les films d'imprimerie.

U.F.

ANNEXE 5

0 7 JUIN 1995

CAPACITES TERMINALES

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable

- **- de produire un document de créativité pure , en utilisant les possibilités d'informatiqu d'un environnement performant au moment de l'élaboration du travail**

Le degré de maîtrise sera satisfaisant, si le produit obtenu est utilisable dans *l'imprimerie de haut gamme*

Annexe 6

07 JUIN 1995

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert

Titulaire d'un diplôme pédagogique
Expérience dans l'édition pré-presse professionnelle
Présentation d'un dossier de réalisations professionnelles justifiant son expérience.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Seraing, le 2 juillet 1995

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1036-1038/JL/BM

Monsieur l'Administrateur délégué

Objet: ***Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
UF Programmation interactive multimédia - ESA - 160 pér.
UF Création d'images de synthèse 3D fixes et animées - ESA - 160 pér.
UF Illustration et retouche photo - ESA - 160 pér.
ETPB - Matricule: 5.198.003

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur technique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique et NON dans l'enseignement supérieur ARTISTIQUE.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Monsieur W. LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE.

route de Valanciennes, 58
7301 HORNU

5198.003

Unité de formation: *Code : 754721.U31C1*

ILLUSTRATION ET RETOUCHE PHOTO.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la même date que celle du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8 bis :

1. L'intitulé de l'unité :
   Pour des raison d'harmonisation, l'intitulé de l'U.F. doit être libellé comme suit :

   INFORMATIQUE - ILLUSTRATION ET RETOUCHE PHOTO.

2. L'intitulé du cours sera limité à « Laboratoire d'informatique ».

3. Je conseille de réserver un certain nombre de périodes (maximum 20%) à la part d'autonomie. Il est utile, en effet, de prévoir des périodes pour une adaptation momentannée de l'unité aux transformations fréquentes dans le domaine de l'informatique. Cette part peut toujours servir à assurer la maîtrise du contenu minimum.

Capacités préalables requises

Il faut éviter des termes comme « connaître », trop vague pour décrire une capacité (et non une connaissance comme écrit en 2ème ligne). Préférez des expressions comme
s'exprimer correctement en utilisant le vocabulaire graphique adéquat;
préciser, à la demande, l'utilité des fonctions de base;
formuler et commenter les notions de base de la gestion de la gestion d'image et d'objets vectoriels.

Fixation des capacités terminales :

Pour respecter les dispositions adoptées dans les dossiers pédagogiques d'informatique, je vous propose de libeller les exigences de la manière suivante :
A l'issue de l'unité de formation, l'étuidiant est capable de
produire un document de créativité pure en utilisant les possibilités informatiques d'un environnement performant au moment de l'élaboration du travail.
Le degré de maîtrise sera atteint si le produit obtenu est utilisable dans l'imprimerie de « haut de gamme ».

Vedrin, le 24 août 1995.

B. LAMOTTE